

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 20 AOÛT 2025**

**OBJET / GAIA : ALSH : mise à disposition des locaux par l'OGEC.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 14 août 2025.**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 19

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt août, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, M. Jean-Jacques Lassus, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Jean-François Lacosta, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Jean-Paul Alaman, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Procurations : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Jean-Noël Magis ; Mme Isabelle Ayerbe à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze ; Mme Joana Lacarra à Mme Corinne Othateguy ; M. Peio Etxeleku à Mme Marie Aristizabal ; Mme Argitxu Hiriart-Urruty à Mme Nathalie Aïçaguerre ; M. Jean-Paul Alaman à M. Jean-François Lacosta ; M. Xabier Heguy à M. Alain Boscq.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Amaia Beyrie est désignée secrétaire de séance.

M. Irastorza, adjoint, expose :

Dans le cadre des activités extrascolaires durant les vacances scolaires, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement souhaite, proposer des animations sportives en plein air. Cependant, la commune de Cambo-les-Bains ne dispose pas, à proximité du centre de loisirs situé à l'Ecole publique élémentaire « Curutchague », de structure semi-ouverte telle que des préaux ou Mur à Gauche en cas de repli lié aux conditions météorologiques.

La Collectivité a donc sollicité l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique dit « O.G.E.C. de CAMBO-LES-BAINS - Ecole Sainte-Marie – Collège Saint-Michel » ayant pour mission entre autres la gestion des locaux, la mise à disposition des locaux nécessaires au fonctionnement de l'accueil extrascolaire pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins à la formation initiale et continue (article L.212-15 du Code de l'Education).

Un projet de convention est joint en annexe. Il ouvre l'utilisation d'une partie des locaux situés dans l'enceinte du Collège Saint-Michel Garicoïts à l'ALSH, telle que définie ci-après :

- le mur à Gauche servant de préau (450 m<sup>2</sup>) ;
- les sanitaires adjacents (30 m<sup>2</sup>) ;
- une partie de la cour située devant le mur à gauche (620 m<sup>2</sup>) ;
- ainsi que les voies de cheminement pour accéder au préau (400 m<sup>2</sup>) ;
- soit une superficie globale de 1 500 m<sup>2</sup>

et ce, durant le fonctionnement de l'ALSH pour les grandes vacances scolaires d'été soit du juillet 2025 au 14 août 2025.

7

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Irastorza et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de convention d'occupation des locaux portant sur la mise à disposition des locaux du Collège Saint-Michel Garicoïts pour l'ALSH ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec l'Association Syndicale Camboarde, l'OGEC de Cambo-Les-Bains et le Collège Saint-Michel Garicoïts au bénéfice des enfants fréquentant l'ALSH pour les activités extrascolaires sur la période des vacances scolaires précitées.

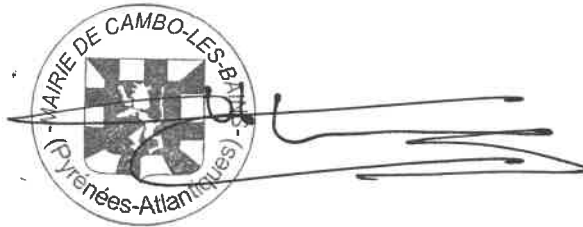
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Amaia BEYRIE**

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza